



Ça suffit ! Négociations

Les personnels du CNAM font déjà les frais de la politique des gouvernements successifs en matière de pouvoir d'achat (-15% depuis 1983), d'absence de déroulement de carrière, du système évaluation/notation qui introduit la notion d'objectifs, d'individualisation des salaires et porte atteinte au statut de fonctionnaire.

La situation du CNAM est difficile, les personnels subissent la politique d'austérité de la direction de notre établissement. Le dialogue social est au point mort, pire la direction remet systématiquement en cause les droits syndicaux en s'attaquant à ses militant(e)s et refuse le droit à la négociation sur les revendications des personnels. C'est bien la preuve que cette direction est à bout de souffle, qu'elle a du mal à donner aux personnels la confiance nécessaire pour l'exercice de leurs missions de service public. Les conditions de travail se dégradent, les tensions montent, laissant un climat de démotivation.

Les organisations syndicales du CNAM sont fréquemment sollicitées sur des cas individuels, ceux-ci sont traités avec mépris. La direction du CNAM et sa secrétaire générale en tête, campent sur leur position sans tenir compte de l'avis des concernés. Le dialogue social ne peut être compris que sur la base de compromis acceptables par les différentes parties, ce n'est pas le cas au CNAM.

Aucun dossier n'aboutit et pourtant nombreux d'entre eux pourraient alimenter le dialogue social. La direction et la secrétaire générale responsable du service dit des ressources humaines sont dans l'incapacité navrante de faire la moindre proposition. La crispation entretenue par la Direction vis-à-vis des organisations syndicales devient une politique habile de gestion que nous devons dépasser.

C'est pourquoi la FERC-sup CGT du CNAM appelle les personnels à ne pas baisser les bras et la soutenir dans sa démarche syndicale vis-à-vis de la Direction.

Cette situation ne peut plus durer, il est grand temps que la majorité des personnels s'en mêle.

Nous, demandons solennellement à la direction du CNAM de respecter les droits syndicaux et ses militant(e)s, notamment le droit à la négociation individuelle et collective. Nous prenons à témoin les personnels sur notre demande d'ouverture de négociation sur deux chantiers à mettre en œuvre.

1- Celui de la précarité au CNAM

Pour les contractuels, nous voulons :

- une réponse à notre demande d'abroger le dispositif des deux mois de carence des contractuels afin d'améliorer leur situation et d'assurer la continuité du service public. Cette question récurrente a été évoquée lors du dernier conseil d'administration de décembre par l'élue ATOSS.
- la référence à un statut (TTRF) avec les mêmes critères de recrutement et de qualification (diplôme, expérience professionnelle...)
- les augmentations de salaire de la fonction publique
- une progression de carrière aux grilles indiciaires des agents titulaires
- un régime indemnitaire semblable à celui des agents titulaires (intégration des primes perçues par les agents titulaires)

Régime indemnitaire unique entre personnels de statut de Formation et de Recherche et personnels de Administration Scolaire et Universitaire.

Nous demandons pour cela :

- une étude de faisabilité (comme cela est déjà entrepris par certaines universités et certains établissements)
- un chiffrage de la mesure
- un calendrier

Ces propositions peuvent être atteintes. Elles seraient de nature à répondre aux revendications des personnels et à changer le climat social.

La FERC-sup CGT du CNAM est prête à négocier en y associant les autres organisations syndicales sur ces deux dossiers, la direction du CNAM aura-t-elle la volonté politique d'y parvenir ?

Nous appelons l'ensemble des personnels à soutenir nos propositions. Si aucune réponse à cette demande ne nous parvenait, alors la mobilisation la plus large des personnels sera nécessaire.



Je souhaite me syndiquer à la CGT

Nom et prénom

Service.....

Tel :.....

E mail :.....

Bulletin à retourner au Syndicat Fercsup-CGT du Cnam

292 rue Saint-Martin - 75141 Paris cedex 03 -

Tel : 01 40 27 29 90 – E-mail : bureau.cgt@cnam.fr

Page Web: http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/rubrique.php3?id_rubrique=2016